



MENTORE OU MENTOR DE L'ANNÉE

GRILLE D'ÉVALUATION

Critères d'admission

- Une personne ayant exercée ou exerçant à titre de mentor (formel ou informel) auprès d'une ou d'un médecin de famille au Québec ;
 - Médecin québécois (membre du CQMF – ou non – ou médecin d'une autre spécialité)
 - Autre professionnel de la santé – fortement suggéré d'être membre associé au CQMF
- Être en exercice depuis cinq (5) ans

On entend par mentorat : moyen de développement et d'apprentissage, basé sur une relation interpersonnelle (la relation mentorale) volontaire, gratuite et confidentielle, dans laquelle une personne d'expérience (mentore) investit sa sagesse et son expertise pour favoriser le développement d'une autre personne (mentorée) qui a des compétences et des habiletés à acquérir et des objectifs professionnels et personnels à atteindre.

POINTAGE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

CRITÈRES	POINTAGE
1. Reconnu par ses pairs pour sa sagesse et son humanisme	/20
2. Une personne inspirant confiance (modèle)	/20
3. Habiléteés de communication	/20
4. Capacité d'écoute; bon conseiller	/20
5. Impliqué dans sa communauté	/20

Total : /100